

PORTO-NOVO, le 9 AOUT 1962.-

J G/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(D)ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

//° 332 /PR/CAB/MAISD. //-) NNEE 1962.

SOMMAIRE:
Nomination

//E //-) RESIDENT DE LA //-) REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

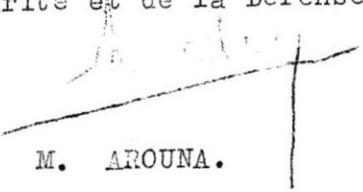
(D) E C R E T E :

ARTICLE 1°- Monsieur AGBOTON Cassien, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, est nommé Sous-Préfet par intérim de Grand-Popo, en remplacement de Mr. WILSON Jules Tèvi qui demeure Chef de l'Arrondissement de Comé.

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,


M. AROUNA.


H. MAGA

AMPLIATIONS:

ORIGINAL.	I
JORD.	I
MAISD.	4
MEFP.	I
MEFT.	I
MJL.	I
SOM.	IO
SCAN.	IO
PCM.	IO
DP.	2
CF.	I
SF.	5
FP.	I
FB.	I
DI.	I
TRESOR.	I
INFO-RADIO.	I
DEP.SUD.	I
S/P.GRAND-P.	I
ARR.COME.	I
INTERESSES.	2